Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession indemnité de réduction et partage

Par Gilles 34

Je recherche un bénévole capable de me faire le calcul de l'indemnité de réduction et partage , selon les informations que je lui fournirai . Merci

---
Par ESP

Bonjour (salutations requises sur ce site).
Bienvenue
Il ne nous est pas permis de prendre ce genre de responsabilité, désolé.
Je vous invite à demander cela à votre notaire ou avocat.

Par Isadore

Bonjour,

Le forum ne peut que vous donner des informations indicatives, si vous fournissez les chiffres. Il ne remplacera pas un professionnel du droit ayant accès au dossier.

Vous pouvez toujours poster vos chiffres afin d'avoir une estimation ou une explication.

Par Rambotte

Bonjour.

Effectivement, on pourra tenter de faire des propositions de calculs, sans engagement contractuel de notre part.

Pour faire des calculs, il faut la liste chronologique des donations qui ont été faites, leur nature simple ou partage, leur caractère en avance de part ou hors part, à qui elles ont été faites, et bien sûr leurs valeurs au décès, et au partage (voire au jour de la donation en cas de donation-partage conforme aux règles de non-réévaluation).
Il faut bien sûr la configuration familiale du défunt, pour déterminer les héritiers.
Il faut aussi connaître les dispositions à cause de mort (testament ou donation entre époux), pour connaître les légataires.